

**Conseil économique et social**

Distr. générale  
9 avril 2010  
Français  
Original: anglais

**Commission économique pour l'Europe****Organisation mondiale de la santé  
Bureau régional pour l'Europe****Réunion des Parties au Protocole sur l'eau et  
la santé relatif à la Convention sur la protection  
et l'utilisation des cours d'eau transfrontières  
et des lacs internationaux**

Groupe de travail de l'eau et de la santé

Troisième réunion

Genève, 27-28 mai 2010

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

**Approvisionnement en eau et assainissement dans  
les situations critiques de courte durée et adaptation  
aux changements climatiques**

**Rapport d'activité et travaux futurs de l'Équipe spéciale  
des phénomènes météorologiques extrêmes**

**Présenté par le Président de l'Équipe spéciale des phénomènes  
météorologiques extrêmes<sup>1</sup>**

**I. Introduction et mesures proposées par le Groupe de travail**

1. Le présent document a été établi par l'Équipe spéciale des phénomènes météorologiques extrêmes, à laquelle le Groupe de travail sur l'eau et la santé avait demandé, à sa deuxième réunion (Genève, 2 et 3 juillet 2009), de présenter à la troisième réunion du Groupe de travail, une évaluation des travaux accomplis et une proposition pour un futur programme de travail pour l'exercice biennal 2011-2013 (voir ECE/MP.WH/WG.1/2009/2-EUR/09/5086340/4).

2. Ce document doit être lu conjointement avec le projet de programme de travail intégral pour 2011-2013 (ECE/MP.WH/WG.1/2010/L.3-EUR/10/56335/XI). Le Groupe de travail est invité à formuler des observations sur les informations communiquées et à

---

<sup>1</sup> Le présent document a été soumis après la date limite fixée pour la documentation officielle, faute de ressources disponibles.

débatte des futures activités proposées. Il est invité en particulier à indiquer des priorités claires pour les travaux futurs pour 2011-2013.

## II. Historique

3. L'Équipe spéciale des phénomènes météorologiques extrêmes, créée par la Réunion des Parties au Protocole sur l'eau et la santé à sa première session, tenue à Genève du 17 au 19 janvier 2007, s'est vu confier le mandat suivant:

a) Échanger des données d'expérience et recenser les bonnes pratiques appliquées aux niveaux local et national pour assurer le bon fonctionnement d'installations d'approvisionnement en eau et d'assainissement dans les zones urbaines et rurales, qui sont exposées aux effets des situations critiques de courte durée et élaborer des lignes directrices sur les mesures à prendre face à ce genre de situation;

b) Mettre au point des stratégies pour répondre aux besoins à long terme en matière de distribution d'eau et d'assainissement compte tenu de l'impact potentiel des changements climatiques et de la nécessité d'exécuter des programmes d'adaptation et d'atténuation.

4. Le Ministère italien de l'environnement, de la tutelle du territoire et de la mer a pris la tête de l'Équipe spéciale; il en a couvert une partie des besoins financiers et a présidé toutes les réunions et activités organisées pour en accomplir le mandat.

## III. Activités menées et principaux résultats

5. L'Équipe spéciale s'est réunie pour la première fois à Rome les 21 et 22 avril 2008; au cours de cette réunion, les pays participants ont décidé de commencer à élaborer ce qui constituera le principal produit de son activité, à savoir les Lignes directrices sur l'approvisionnement en eau et l'assainissement en cas de phénomènes météorologiques extrêmes.

6. L'Italie, le pays chef de file, a invité les pays et organisations à se joindre à un groupe spécial d'experts chargé de la rédaction afin de participer à l'élaboration des Lignes directrices. Le groupe de rédaction s'est réuni deux fois, à Madrid en octobre 2008 et de nouveau à Rome en février 2009.

7. La première ébauche des Lignes directrices a été présentée à la deuxième réunion du Groupe de travail de l'eau et de la santé. Un questionnaire a été établi par le Président afin de faciliter le processus d'examen et la communication des informations.

8. Le Groupe de travail a chargé l'Équipe spéciale de poursuivre l'élaboration et d'établir le texte définitif des Lignes directrices, puis de lui présenter une version révisée à sa troisième réunion pour qu'il l'approuve avant de la soumettre à la deuxième session de la Réunion des Parties en vue de son éventuelle adoption.

9. À la deuxième réunion de l'Équipe spéciale (Genève, 27 et 28 octobre 2009), il a été demandé aux pays participants et organisations internationales d'améliorer encore les Lignes directrices.

10. Afin de favoriser la participation d'experts d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale (EOCAC), les Lignes directrices (disponibles en anglais et en russe) ont été présentées au cours de l'atelier organisé sur le thème «Changements climatiques, eau et santé», que le Ministère roumain de l'environnement et des forêts a accueilli consécutivement à la réunion conjointe de la composante EOCAC (groupe de travail des pays de l'EOCAC) de l'Initiative de l'Union européenne dans le domaine de l'eau et du

groupe de hauts fonctionnaires chargés de la réforme du secteur de l'eau dans les pays de l'EOCAC, qui relève de l'Équipe spéciale pour l'application du programme d'action pour l'environnement de l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE) (Bucarest, 24 et 25 novembre 2009).

11. Il a été jugé particulièrement important que les compagnies de distribution d'eau participent à l'établissement des Lignes directrices. La Fédération européenne des associations nationales des fournisseurs d'eau potable et des services des eaux usées (EUREAU) a accueilli à Londres, en janvier 2010, une réunion des principaux auteurs des Lignes directrices et des experts des changements climatiques de l'EUREAU, qui devait apporter de nouveaux éléments.

12. Le Ministère italien de l'environnement, de la tutelle du territoire et de la mer a réalisé et imprimé une brochure qui a présenté les principaux thèmes et sujets abordés dans les Lignes directrices pendant les réunions sur les changements climatiques organisées à l'occasion de la Journée du Protocole sur l'eau et la santé (Parme, Italie, 9 mars 2010) dans le cadre de la cinquième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé, qui a eu lieu à Parme (Italie) du 10 au 12 mars 2010.

13. La version finale des Lignes directrices sera disponible à la troisième réunion du Groupe de travail de l'eau et de la santé. Ce document devrait être établi sous sa forme définitive en temps voulu pour être officiellement adopté à la deuxième session de la Réunion des Parties au Protocole sur l'eau et la santé (Bucarest, 23-25 novembre 2010).

14. L'établissement du projet de lignes directrices sur l'approvisionnement en eau et l'assainissement en cas de phénomènes météorologiques extrêmes a été rendu possible grâce à la contribution d'experts des pays suivants: Azerbaïdjan, Géorgie, Hongrie, Italie, Pays-Bas, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovaquie et Ukraine. Les institutions spécialisées ci-après y ont également contribué: Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Organisation météorologique mondiale, Organisation mondiale de la santé – s'agissant à la fois du siège et du Bureau régional pour l'Europe; il en a été de même des organismes professionnels internationaux (EUREAU) et nationaux (Federutility) spécialisés dans les services d'approvisionnement en eau, de drainage et d'assainissement. L'ONG Femmes arméniennes pour la santé et un environnement sain y a également apporté sa contribution.

#### **IV. Enseignements tirés au cours des trois dernières années et incidences sur les futurs programmes de travail**

15. Le résumé analytique des lignes directrices donne un aperçu des défis à relever qui, dans la région paneuropéenne, pourraient figurer dans le futur programme de travail.

16. L'importance que revêt pour la santé la résilience des services de distribution d'eau se trouve confirmée par l'initiative lancée récemment par le siège de l'OMS et exposée succinctement dans la publication de l'OMS intitulée *Vision 2030: The Resilience of Water Supply and Sanitation in the Face of Climate Change*. Cette publication et toute la documentation de base sont disponibles à l'adresse [http://www.who.int/water\\_sanitation\\_health/publications/9789241598422\\_cdrom/en/index.html](http://www.who.int/water_sanitation_health/publications/9789241598422_cdrom/en/index.html). Elles peuvent être gravées sur CD-ROM sur simple demande.

17. Par ailleurs, il est possible de dégager des travaux de l'Équipe spéciale au cours des trois dernières années un certain nombre de considérations et d'enseignements qui pourraient faciliter la mise en forme définitive du futur programme de travail.

18. Les partenaires se sont tous félicités de l'initiative prise dans le cadre du Protocole d'élaborer les Lignes directrices qui devaient servir de premier instrument pour traiter la

question de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement en cas de phénomènes météorologiques extrêmes en prenant en considération les éléments suivants:

a) Les menaces que fait peser sur l'approvisionnement en eau salubre la multiplication spectaculaire de phénomènes extrêmes tels qu'inondations, vents de tempête, sécheresse et périodes de froid alors que les systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement font défaut ou sont insuffisants;

b) L'environnement général et ses répercussions sur la santé, et surtout les besoins en matière de gestion intégrée des risques, pour ce qui est du cadre de coopération scientifique et technologique et de la prise de conscience des problèmes parmi les parties prenantes telles que les professionnels de l'environnement, du climat et de la santé et les gestionnaires des équipements publics;

c) La nécessité d'incorporer la gestion des risques auxquels sont exposés l'approvisionnement en eau et l'assainissement dans les stratégies d'adaptation et la gestion intégrée sur le long terme des ressources en eau;

d) La grande vulnérabilité persistante de nombreux pays pour ce qui est de l'impossibilité d'accéder à l'eau potable, de l'assainissement et des moyens de faire face à des phénomènes météorologiques extrêmes récurrents qui frappent déjà la région paneuropéenne depuis des décennies;

e) La nécessité d'agir dans les zones rurales ou celles desservies par de petits fournisseurs;

f) La nécessité de fournir aux pays des instruments qui leur permettent plus facilement d'évaluer leur vulnérabilité, de renforcer leurs capacités d'adaptation ainsi que d'évaluer et d'améliorer leur résilience face aux répercussions des changements climatiques sur les systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement.

19. En dernier lieu, la nécessité dans laquelle se trouvent les Parties et les non-Parties de prendre conscience que la question de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement en cas de phénomènes météorologiques extrêmes exigera de faire appel à des experts de nombreuses disciplines, telles que la climatologie et les systèmes d'alerte rapide ainsi que la gestion de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement.

20. Cela étant, les futurs domaines de travail pourraient porter, mais pas exclusivement, sur les points suivants:

a) Mise au point d'instruments d'aide à la décision pour évaluer différentes options telles que l'utilisation en toute sécurité de nouvelles sources d'eau (désalinisation, reconstitution des nappes phréatiques, utilisation des eaux usées traitées dans l'agriculture, récupération de l'eau de pluie);

b) Mise au point d'instruments d'intervention rapide après coup (sécheresse, inondations, tempêtes de vent) pour remédier aux conséquences pour l'environnement et à celles qui ont été évaluées pour la santé afin de faciliter un redressement en toute sécurité et la gestion rapide des risques pour la santé;

c) Dans l'esprit des grandes orientations données par l'OMS dans la publication *Vision 2030*, il faudrait également s'efforcer d'aider les pays à apprécier leur résilience face aux répercussions des changements climatiques sur leurs systèmes actuels d'approvisionnement en eau et d'assainissement, notamment par le biais d'une coopération stratégique avec des organisations compétentes telles que l'OCDE et le PNUD;

d) Coopération dans le cadre des travaux en cours pour adapter les plans de salubrité de l'eau et y incorporer les risques liés aux répercussions des changements climatiques sur l'approvisionnement en eau et l'assainissement;

e) Perfectionnement de l'évaluation et de la gestion des risques pour la santé liés aux changements qui interviennent dans la quantité d'eau et la qualité de l'eau dans des conditions critiques extrêmes;

f) Utilisation, dans les programmes de renforcement des capacités et d'échange, des instruments mis au point dans les Lignes directrices.

21. L'Équipe spéciale a considéré au cours de son débat sur les travaux futurs que l'adaptation aux changements climatiques et aux événements météorologiques extrêmes offre un large éventail de travaux possibles à l'avenir. Par ailleurs, il existe une multitude d'acteurs dans ce domaine. C'est pourquoi, avant d'inscrire des activités bien précises dans le futur programme de travail, il faudrait s'assurer que le cadre du Protocole offre un avantage relatif pour mener à bien les activités proposées et qu'un grand nombre de Parties au Protocole confèrent à ces activités le rang de priorité le plus élevé et se sont fermement engagées à y participer. Il est donc proposé qu'à sa troisième réunion le Groupe de travail de l'eau et de la santé tienne compte des suggestions qui précèdent tout en procédant à un large débat stratégique sur son engagement futur dans ce domaine et en considérant les autres activités proposées dans le projet de programme de travail pour 2011-2013.

---